

Édité par le MESRI, le Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, circulaires, avis de vacance de postes, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des BO spéciaux.  
Publication hebdomadaire (ISSN : 2110-6061)

< Retour au sommaire

## VACANCE DE POSTE

# Directeur ou directrice de l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers (ISAE - Ensma)

**NOR : ESR52203553V**

Avis  
MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers sont déclarées vacantes à compter du 1er septembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L. 715-3 du Code de l'éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'école, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant un curriculum vitae, une notice des titres et travaux, une déclaration d'intention ainsi qu'un projet d'établissement, devront parvenir dans un délai de cinq semaines (le cachet de la poste faisant foi), à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers, à l'attention de Madame Anne Crozatier, directrice générale des services, Téléport 2 - 1, avenue Clément Ade, BP 40109 - 86961 Futuroscope Chasseneuil Cedex et par courrier électronique suivant : [dgs@ensma.fr](mailto:dgs@ensma.fr).

Les informations relatives à l'ISAE-Ensma et au poste vacant de directeur sont disponibles sur le site [www.isae-ensma.fr](http://www.isae-ensma.fr) et auprès de la direction actuelle : [direction@ensma.fr](mailto:direction@ensma.fr).

Les fonctions de directeur sont soumises à la transmission d'une déclaration d'intérêts préalablement à la nomination, prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction stratégie et qualité des formations - Département qualité et reconnaissance des diplômés - Dgesip A1-5 - 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05 et à l'adresse électronique suivant : [sylvie.courtay@enseignementsup.gouv.fr](mailto:sylvie.courtay@enseignementsup.gouv.fr).

< Retour au sommaire